

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq le 13 octobre à 18 heures 15, le Comité Directeur de la Caisse des Ecoles, dûment convoqué le 06 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Bernadette COLIN.

MEMBRES DE DROIT :

ETAIENT PRESENTS :

Mme Amandine ROUJAS, Mme Régine BORIES, Mme Bernadette COLIN, Mme Jenny JIMENEZ, Mme Dominique ROUJAS, M. Dominique BIJARD, M. Stéphane WIMMER, M. William PETERS, M. Edouard LEROY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

M. Yann DUBOSC donne pouvoir à Mme Bernadette COLIN, Mme Isabelle GOUDAL donne pouvoir à M. Stéphane WIMMER, Mme Dominique LAUGA-PEYRARD donne pouvoir à M. Dominique BIJARD

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Martine DUVERNOIS, Mme Sandrine LEPLATRE

ETAIENT ABSENTS :

M. Haykail ZAIER

MEMBRES CONSULTATIFS :

ETAIENT PRESENTS

Mme Amélie RUDMAN, Mme Stéphanie POTARD, M. Franck David, Mme Caroline CHARBONNIER, Mme Aude FOULON, Mme Marie-Laure BOYER, Mme Sylvie FAVROT, Mme Stéphanie BOURIENNE, M. Bruno IVORRA Mme Jérôme STAGLIANO

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Mme Carole LEGENDRE Mme Marie-Pierre PONTIER-BURTIN Mme Bénédicte MULIER Mme Fanny LAUGT
Mme Géraldine MAGET Mme Cécile LECOMTE M. Jean-Luc PIEZEL M. Julien CASTRO

ETAIENT ABSENTS :

Mme Christelle FERRARI

Secrétaire : M. William PETERS

Les membres de droit présents forment la majorité des membres du Comité Directeur en exercice, lesquels sont au nombre de 15.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Le procès-verbal de la Caisse des Ecoles du 26 juin 2025 a été adopté.

Rapporteur : Madame Bernadette COLIN, Avis du Comité : adopté à l'unanimité

2- Versement d'une subvention aux coopératives scolaires (ADEPB)

Une subvention est votée et versée à l'Association des Ecoles Publiques de Bussy (ADEPB) chaque année.

La somme de 5 € par enfant est versée directement sur chaque coopérative selon les modalités suivantes :

- Sur les deux premiers trimestres de l'année, il est tenu compte des effectifs au 1^{er} janvier de l'année,
- Pour le dernier trimestre de l'année, les effectifs de la rentrée de septembre sont pris en compte.

La subvention sera versée par la trésorerie courant octobre-novembre 2025.

Rapporteur : Madame, COLIN Bernadette Avis du conseil : Adopté à l'unanimité

3- Questions diverses

Concernant les projets pédagogiques à 500€, chaque direction scolaire ou son représentant doit être présent à la séance dans l'objectif de présenter le projet et répondre aux questions.

Au regard de la synthèse des projets envoyée à tous les membres, il est demandé à l'ensemble des membres de droits du Comité Directeur, de bien vouloir accepter que les directions scolaires ne soient pas amenées à présenter le projet mais en revanche, d'être bien présents et répondre aux questions lors de la séance dès lors que le projet de l'école est cité.

Il est répondu que dorénavant, les projets seront cités et si question, les membres pourront interroger les directions scolaires. La présence reste obligatoire.

Le Secrétaire de séance
M. William PETERS

La Vice-Présidente,
Mme Bernadette COLIN